

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FATT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 27

Services du Premier Ministre.

VI. — SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

VII. — GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ELECTRIQUES

Rapporteur spécial : M. Jean-Eric BOUSCH.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 25) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Premier Ministre (Services) - Défense nationale (Secrétariat général) - Contrôles radio-électriques.

Mesdames, Messieurs,

Parmi les services rattachés jusqu'à cette année au Premier Ministre, il en existait deux qui intéressaient directement ou indirectement la sécurité du territoire national :

— d'une part, le Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.) qui « assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social » ;

— d'autre part, le Groupement des contrôles radio-électriques (G. C. R.) qui assure l'interception de la radiogoniométrie des émissions radio-électriques de toute nature et de toutes origines dans un but d'information gouvernementale et de contrôle et procède à l'examen de certains matériels radio-électriques et à la diffusion des renseignements ainsi recueillis.

La loi de finances pour 1971, en rattachant les crédits afférents au Groupement des contrôles radio-électriques à la Section commune du budget de la Défense nationale marque sur le plan budgétaire l'insertion à ce département ministériel dudit groupement qui fonctionne en collaboration étroite avec le S. D. E. C. E. : cette mesure se traduit par un transfert de 28,4 millions de francs et de 950 emplois. Nous aurons en conséquence à examiner seulement les crédits, octroyés pour 1971, au Secrétariat général de la Défense nationale.

*
* *

Le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1971 est, par rapport à celui de 1970, en progression de 2,4 % : les dotations au titre des moyens des services augmenteront de 8,4 % environ alors que celles au titre des crédits de paiement subissent une baisse brutale de 50 %.

Les crédits nécessaires pour couvrir les *dépenses ordinaires* seront pour 1971 de 6,7 millions de francs contre 6,2 millions de francs en 1970, la plus grande partie des crédits supplémentaires étant destinée à assurer la revalorisation des rémunérations de la fonction publique.

La répartition des crédits du Titre III, par service, est la suivante :

SERVICES	CREDITS votés pour 1970.	CREDITS prévus pour 1971.	DIFFERENCE		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total.
			(En francs.)		
Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.)	4.184.322	4.657.465	+ 360.143	+ 113.000	+ 473.143
Comité d'action scienti- fique de la défense (C. A. S. D.) et Centre d'exploitation du ren- seignement scientifi- que et technique (C. E. R. S. T.)	1.534.025	1.534.025	»	»	»
Institut des hautes étu- des de défense natio- nale (I. H. E. D. N.) ..	483.621	534.568	+ 1.447	+ 49.500	+ 50.947
Totaux	6.201.968	6.726.058	+ 361.590	+ 162.500	+ 524.090

La simple reconduction du budget de 1970 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques applicables au 1^{er} octobre 1969 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970, ainsi que des majorations des cotisations de sécurité sociale et des prestations familiales — se traduit par un relèvement de 361.590 F au titre des *mesures acquises*.

Les *mesures nouvelles* résultent essentiellement des ajustements aux besoins des crédits de rémunération des agents contractuels (+ 40.000 F), de matériel (+ 90.000 F), de vacances (+ 5.500 F) et de remboursements de frais (+ 27.000 F).

*
* *

Les *dépenses en capital* inscrites pour 1971 s'élèvent :

— à 910.000 F pour les *autorisations de programme* contre 220.000 F en 1970 ;

— et à 360.000 F en *crédits de paiement* contre 720.000 F l'année précédente.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 410.000 F, assortie d'un crédit de paiement de 310.000 F pour 1971 sur le *chapitre 52-00* réservé aux études et au fonds d'orientation de la *recherche scientifique de la Défense nationale*, concerne :

— le renouvellement pour un an, à compter du 1^{er} janvier 1971, de la convention avec le Centre national du commerce extérieur (C. N. C. E.) ;

— l'établissement d'une convention pour études sur le traitement des informations intéressant la défense, prescrites par le Comité permanent du renseignement (C. P. R.) et confiées à l'Institut de recherches en informatique et automatique (I. R. I. A.).

Par ailleurs une autorisation de programme de 500.000 F et un crédit de paiement de 50.000 F sont présentés au titre du *chapitre 57-05* affecté à l'*équipement en matériel* des services du Secrétariat général de la Défense nationale. Pour assurer en permanence les liaisons gouvernementales soit à l'intérieur du territoire métropolitain, soit avec les représentants diplomatiques ou militaires à l'étranger, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation et au renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et de déchiffrement.

*
* *

Votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1971.